

## Grève générale ! Nous voulons gagner ! Tous en manifestation le 4 avril 14 h 30 République ! AG Interprofessionnelle mardi 4 après la manif. bourse du travail 3 rue du château d'eau (métro République)

### L'épreuve de force ?

Utilisation du 49/3, aucune concertation avec les syndicats "représentatifs", le gouvernement avait d'emblée choisi le passage en force de la loi sur l'égalité des chances. Sans doute le premier ministre s'attendait-il aux réactions de la rue, mais il a, dès le début décidé d'y être sourd, et d'attendre que la tempête revendicative se calme, conforté dans ce choix par ce qui s'était passé dans les luttes contre la réforme des retraites ou la loi Fillon. Il espère pouvoir finalement s'appuyer, aujourd'hui comme hier, sur "l'esprit de responsabilité" des grandes centrales dont on sait qu'elles n'attendent que le moment où elles pourront retrouver le chemin de Matignon et négocier.

Il tente par tous les moyens de réduire la résistance des étudiants et des salariés en essayant de nous diviser et de discréditer le mouvement :

- Il oppose la France qui travaille et est victime des mouvements sociaux et des grèves, à celle qui revendique et prend les habitants de ce pays en "otage", les lycéens et les étudiants qui souhaiteraient réussir leurs examens aux "irresponsables" qui bloquent les facs et les lycées.

- Il tente de remettre au premier plan le débat sécuritaire pour décredibiliser notre lutte et nous décourager de descendre dans la rue : les images des violences commises contre les manifestants et des affrontements se substituent à celles des millions de personnes qui défilent.  
- Il réprime lourdement les acteurs du mouvement : violences de la



police (Cyril Férez est toujours dans le coma), centaines d'arrestations, lourdes condamnations d'une justice expéditive.

Tout est fait pour nous isoler, nous faire peur et nous faire taire !  
Ne nous laissons pas faire ! Ce qui est en jeu, c'est notre avenir à tous ! Si ce gouvernement tente le passage en force, c'est qu'il sait qu'en réussissant à nous porter ce nouveau coup, il casserait durablement notre résistance au rouleau compresseur du totalitarisme libé-

ral, et pourrait faire passer tous les autres mauvais coups qu'il garde en réserve, projet de contrat unique, lois sécuritaires pour les enfants et les sans papiers...

Disons le clairement à tous, gouvernement et centrales syndicales :  
- Aucune négociation sur la loi sur l'égalité des chances, retrait !  
- La seule riposte possible maintenant, c'est la grève générale !  
Les militants syndicaux portent ici une lourde responsabilité pour l'avenir : nous voulons, nous devons gagner !

### SOMMAIRE

#### spécial CPE :

Précarité pour tous ? (p.2-3)

Chronologie (p2)

Quelle violence ? (p.4)

Au delà du CPE (p. 5)

#### 1er degré

Résister au projet d'école (p.6)

#### sans papiers

Contre le CESEDA (p. 7)

#### sécuritaire

Pas de zéro de conduite pour les moins de 3 ans (p. 8)

#### second degré

Exclusion et orientation (p. 9)

#### profession

Apprentissage de la lecture (p.10-11)

#### Elections A.T.O.S.S.

résultat des élections (p.12)

## VERS LA PRECARISATION DE TOUS LES SALARIES ?

La réponse aux émeutes de novembre, expression de la révolte des jeunes des banlieues, sans travail ni espoir d'avenir, c'est la « loi sur l'égalité des chances » :

-Chance dès quatorze ans de partir en apprentissage et de pouvoir travailler de nuit.

-Chance, grâce aux Contrats Première Embauche, d'être pendant deux ans à l'essai, c'est-à-dire à la merci des employeurs...

Quelle était, jusqu'ici, la règle pour la période d'essai ?

En CDI, elle pouvait varier de 15 jours à 3 mois selon la qualification et la convention collective, en CDD elle était proportionnelle à la durée du contrat. Dans les deux cas elle ne pouvait être renouvelée qu'une fois.

Depuis août 2005, les entreprises privées de moins de 20 salariés peuvent embaucher des personnels de tous âges en Contrat Nouvelle Embauche, avec une période d'essai de deux ans et la possibilité d'interrompre cette période d'essai à tout moment, sans motivation. L'instauration du CPE permettrait à toutes les entreprises d'utiliser le même type de contrat pour l'embauche des moins de 26 ans. Autre nouveauté, les Contrats Senior, qui permettraient d'embaucher les plus de 56 ans en CDD de 18 mois renouvelable une fois.

CNE, CPE, contrats seniors sont autant d'étapes vers l'instauration d'un Contrat Unique pour tous : CDI avec une période d'essai de 2 ans, que le gouvernement aimerait bien pouvoir remettre sur le tapis pendant l'été, période propice aux mauvais coups.

Pourquoi, puisqu'il dispose déjà de la possibilité d'utiliser des CDD, le patronat est-il demandeur de ces nouveaux contrats ? Parce qu'il est très difficile d'interrompre un CDD avant son terme, le seul motif possible étant la fau-

teux employeurs c'est pouvoir gérer les embauches à flux tendu, en fonction de leurs besoins, ce que ces nouveaux contrats rendraient facile, avec la possibilité de licencier, à tout moment, pendant les deux ans d'essai, ou au bout de ces deux ans.

Cet impératif patronal du travailleur sur mesure, jetable à tout moment s'applique aussi aux travailleurs immigrés. La réforme du CESEDA (code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, vise une « immigration choisie ». Cinq types de cartes de séjour renouvelables permet-

tent de sélectionner les travailleurs, qui, en cas de rupture de contrat, sont immédiatement expulsables, la nouvelle législation mettant fin à toute possibilité légale de régularisation même pour les étrangers résidant habituellement en France depuis dix ans. Ce ne sont pas des « quotas » mais des « objectifs quantitatifs pluriannuels qui orientent l'attribution de ces cartes...

Il ne faudrait pas pour autant mythifier le CDI tel qu'il existe actuellement : ce n'est en rien une garantie absolue pour les salariés car les patrons disposent déjà de

### Petite chronologie de la lutte anti-CPE

16 janvier : annonce de la création du contrat première embauche.

7 février : 400 000 personnes au niveau national manifestent à l'appel des confédérations, de Solidaires, de l'UNL et de la coordination étudiante.

14 et 17 février : étudiants et lycéens manifestent à Paris, Toulouse, Rennes et Lyon.

27 février : début du débat parlementaire sur le CPE.

1<sup>er</sup> mars : adoption du texte par la procédure du 49-3. On compte alors 13 universités en grève.

7 mars : un million d'étudiants, de lycéens et de salariés dans la rue . 20 universités sont bloquées.

9 mars : adoption définitive du CPE au Parlement.

10 mars : occupation de la Sorbonne et évacuation dans la nuit par la police.

12 mars : Villepin appelle les syndicats à aménager le CPE.

13 mars : tentative d'occupation du Collège de France.

14 mars : le PS dépose un recours devant le Conseil constitutionnel. Des milliers d'étudiants et de lycéens manifestent de Place d'Italie à la Sorbonne.

16 mars : 120 000 personnes manifestent à Paris et aussi dans toute la France. 64 universités sont maintenant bloquées.

18 mars : les confédérations, Solidaires, les organisations étudiantes, lycéennes et la coordination étudiante appellent à manifester partout. Un million de personnes en tout. A Paris, à Nation, des heurts entre manifestants et police provoquent beaucoup d'interpellations. Un militant de Sud-PTT Cyril Férez est matraqué par les CRS et tombe dans le coma le lendemain.

19 mars : les confédérations et Solidaires menacent de recourir à la grève générale.

20 mars : Villepin refuse de retirer le CPE et les syndicats majoritaires appellent à une journée d'action le 28 mars mais pas à la grève générale.

21 mars : mobilisation très importante des étudiants et lycéens. A peu près 40 000 dans toute la France. ¼ des lycées est maintenant bloqué.

23 mars : manifestation jusqu'aux Invalides des étudiants, des lycéens et de salariés à l'appel de quelques syndicats dont Sud-éducation. Violence à l'égard de la police et surtout à l'égard de manifestants.

28 mars : 3 millions de manifestants dans toute la France à l'appel des confédérations, de Solidaires, de la coordination étudiante et des organisations étudiantes et lycéennes. Violence très limitée sur Paris mais près de 500 interpellations par des policiers en civil déguisés en manifestants.

multiples possibilités pour se débarrasser des employés qu'ils jugent gênants ou inutiles. Mais supprimer le CDI, c'est priver les salariés des protections dont ils disposent (malgré tout !) encore. Ce serait un énorme recul dans le droit du travail.

Pour le patronat, l'enjeu ce n'est pas seulement de réguler les embauches au plus près de ses besoins, c'est aussi de maintenir une pression constante sur le marché du travail. Avoir les nouveaux embauchés à sa merci pendant deux ans donnera à l'entreprise la possibilité de les former, de leur imposer toutes ses exigences : soumission hiérarchique, productivité maximum et flexibilité en termes d'horaires, de polyvalence ou d'acrobatie avec la sécurité.

Cette pression aura des répercussions sur l'ensemble des personnels en accentuant la concurrence. C'est à une précarisation de l'ensemble des travailleurs qu'aboutira ces nouveaux types de contrats. Depuis le mois d'août les moins de 26 ans ne sont plus comptabilisés dans les effectifs des entreprises, et les patrons peuvent ainsi priver



leurs personnels de la représentation syndicale dont ils auraient bien besoin. (Le nombre de délégués est proportionnel aux effectifs).

Imaginons le pire : sur quelle organisation du travail pourrait-on déboucher ?

Dans chaque entreprise, un noyau réduit de travailleurs fixes pour assurer la continuité et l'encadrement (sous la pression constante d'objectifs de plus en

plus élevés) et une masse de jeunes en période d'essai, renouvelés en permanence, taillables et corvéables à merci.

Ce modèle est tout à fait transférable à la fonction publique . l'Education Nationale est déjà le premier employeur de salariés précaires de ce pays :

-baisse constante des postes statutaires allant croissant, avec le non remplacement des personnels partant à la retraite.

-parallèlement, dans tous les établissements, du supérieur, du secondaire, du primaire, embauche continue de personnels sous contrats privés : contractuels, vacataires, CDD de toutes sortes.

-décentralisation des personnels TOS, première ébauche de démantèlement/privatisation du ser-

vice public de l'Education Nationale.

Dans son plan de cohésion sociale, Borloo propose de « favoriser la mixité sociale dans la fonction publique par le développement de l'alternance » avec un nouveau type de contrat le PACTE (qui ressemble furieusement au CPE) :

ouverture sans concours, en particulier « aux jeunes des quartiers sensibles » des postes de caté-

gorie C de la fonction publique libérés par les départs à la retraite. Le jeune ainsi recruté signe un contrat en alternance (aucune durée n'est précisée) et « si le jeune remplit son contrat de travail et de formation, la collectivité honore **son engagement moral** et le confirme comme agent public ». Aucune garantie d'emploi donc pour le personnel qui sera recruté de cette façon, et qui devra faire preuve de sa docilité et de sa productivité pour espérer un emploi de titulaire. Borloo a trouvé une façon bien particulière de reprendre à son compte notre revendication de la titularisation sans concours !

Si la casse du droit du travail aboutit à la précarisation généralisée de tous les salariés, les heu-

reux élus qui pourront encore bénéficier du statut de la fonction publique, passeront pour des privilégiés, et il est clair qu'ils payeront chèrement leur sécurité d'emploi, que ce soit en termes de salaires de flexibilité et de polyvalence, ou de soumission à la hiérarchie. ..

CNE, CPE, contrats seniors, apprentissage à

14 ans, travail de nuit des enfants ,réforme du CESEDA : ce gouvernement cherche à faire passer en force des mesures qui visent à abattre une à une les garanties de tous les salariés. Lycéens , étudiants, salariés du public ou du privé, jeunes ou plus âgés, français ou immigrés, nous sommes tous concernés : ce qui est en jeu, c'est la lutte contre la précarisation de nos vies.

## Quelle violence ?

Les agressions violentes, les vols dont ont été victimes des manifestants lors des deux dernières manifestations ont ranimé le débat né l'an dernier après la manifestation du 8 mars, sur ce qui serait pour certains l'expression d'un véritable « racisme anti-blancs », pour d'autres le fait de vulgaires voyous de banlieue prêts à tout pour se faire du fric.

Il est clair qu'en sur-médiatisant ces violences, le pouvoir tente de nous diviser pour nous démobiliser. Provocations policières, choix imposés de lieux de dispersions qui se transforment en piège pour les manifestants : le ministre de l'Intérieur fait son possible pour instrumentaliser les « lascars ». Pour le moment, la puissance du mouvement (près de trois millions de personnes dans les rues le 28 mars) a empêché que le débat sécuritaire reprenne le devant de la scène.

La première violence dans ce pays, c'est la violence économique, la violence sociale. Gardons nous de l'oublier !

Que notre système économique produise des déclassés, au-delà de toute conscience sociale, sourds à tout réflexe de solidarité, cela n'a rien de nouveau. Alors qu'une grande partie des habitants de ce pays se paupérise et vit au quotidien dans une insécurité matérielle insupportable, la médiatisation de la société de consommation et de toutes ses promesses ne fait qu'amplifier les frustrations de ceux qui n'ont rien. Que parmi les jeunes qui sont aujourd'hui rejetés hors du système scolaire, hors du système social, hors du système économique, il y ait beaucoup d'enfants d'immigrés, c'est le résultat de l'histoire : fils des travailleurs venus se faire exploiter

en France pour fuir la misère des anciennes colonies, ils ont été ghettoïsés, exclus par une institution scolaire qui est avant tout une grande entreprise de tri social. Que pour certains être blanc soit un privilège dans ce pays, et que le communautarisme leur permette de se construire, parfois violemment, une identité, il ne faut pas s'en étonner. Le harcèlement policier, les humiliations que subissent quotidiennement les jeunes des cités, l'impunité totale dont jouissent les forces de police aboutissent à faire d'un certain nombre d'entre eux de véritables « enragés ». Avons-nous déjà oublié les émeutes de cet autom-



ne, expression du désespoir de jeunes sans avenir ? Quelle a été la réponse de ce gouvernement : la loi pour « l'égalité des chances » qui exclut et insécurise encore plus les habitants des cités. En polarisant le débat sur ces groupes agressifs, on occulte un fait important : depuis le début du mouvement contre le CPE, un nombre impressionnant de lycéens et d'étudiants issus des banlieues participe aux manifestations. Les habitants des cités sont les premières victimes des caïds qui tentent d'imposer leur loi et dont le seul but est de se faire

un maximum de fric.

Gardons nous de réagir d'un point de vue uniquement moral, par des condamnations et des indignations « à chaud ». Le débat doit être mené d'un point de vue politique, et sur le long terme. Rejeter la faute sur les gouvernements qui se sont succédés dans ce pays et ont abandonné les banlieues à leur misère ne suffit pas. Nous avons une responsabilité collective à assumer : militants syndicaux et politiques qui ont déserté ces banlieues, enseignants, qui, refusant de voir qu'ils étaient les représentants d'une violence institutionnelle insupportable pour beaucoup de leurs élèves, n'ont pris aucune distance avec le rôle de tri et de formatage qui leur était dévolu.

Certes, il ne s'agit pas d'être angéliques et de se laisser agresser et dépouiller sans réagir. Nous avons tous, dans les dernières manifestations, été les témoins impuissants voire les victimes d'agressions insupportables. Nous devons nous organiser pour que tous ceux qui le souhaitent puissent venir manifester en sécurité. Mais cela

doit se faire sans la police, sans services d'ordre qui pratiquent le délit de sale gueule, par une vraie préparation collective des cortèges et la vigilance de tous. C'est ce défi que nous devons réussir à relever.

Sarkozy joue sur le terme de « casseurs » en mettant explicitement « voyous, militants d'extrême droite, ou d'extrême gauche » dans le même panier, pour que l'opinion publique cautionne la répression contre les participants au mouvement anti CPE. La police fait de grandes rafles et de nom-

breux manifestants se retrouvent en garde à vue et mis en examen. Nous leur apporterons tout le soutien matériel et moral possible. Mais, nous devons aussi nous interroger sur le sort réservé aux « lascars » par une justice expéditive. Nous contenter de séparer le bon grain de l'ivraie, apporter notre soutien aux uns, rejeter les autres en refusant de reconnaître qu'ils sont aussi des victimes du totalitarisme libéral, c'est accepter comme une fatalité la barbarie qu'il génère. On sait bien que la prison ne sera jamais une solution aux violences, aussi insupportables qu'elles puissent être, bien au contraire ! Police partout, justice nulle part : la violence que nous devons d'abord combattre c'est celle de ce pouvoir !

## **Le retrait du CPE ne suffit pas !**

### **NON à la loi sur « l'égalité des chances » !**

Il est de la responsabilité des salariés de l'éducation nationale de porter et de faire partager la revendication de retrait de la globalité de la loi sur la prétendue « égalité des chances ».

**Comment en effet, oser parler « d'égalité des chances » quand cette loi :**

**réinstaure le travail de nuit à 15 ans,**

**rejette de l'enseignement général les enfants en difficultés scolaires des quartiers populaires dès l'âge de 14 ans,**

**dénature et casse à terme les ZEP, renforçant la ghettoïsation,**

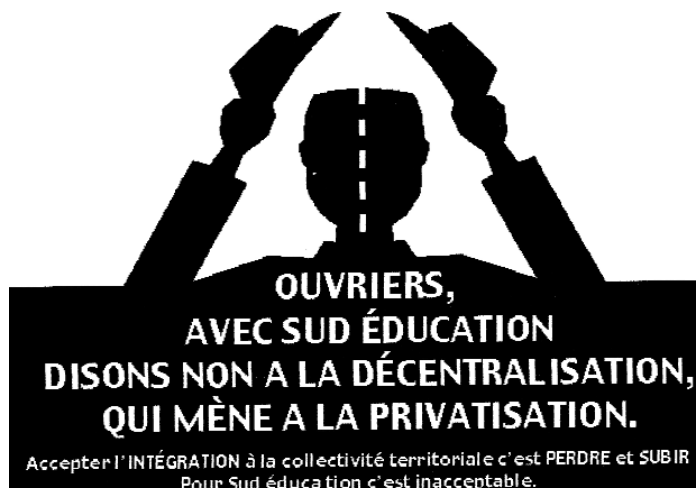
**menace des familles modestes entières de retrait des prestations familiales,**

**instaure la précarité généralisée de toute la jeunesse face à l'emploi par la mise en place du Contrat Première Embauche ?**

**Ils veulent des jeunes soumis**

**Nous travaillons à l'émancipation de la jeunesse.**

Le gouvernement entend transformer par cette loi le système éducatif en fabrique de « viande à CPE ». L'idée que nous défendons de l'enseignement laïque est à l'inverse de la fabrique de la soumission que créerait le CPE : elle est au contraire celle d'une formation polytechnique pour toutes et tous qui développe l'esprit critique et permette à chacun d'être l'acteur de sa propre vie.



## Accès à la hors classe : merci patron !

Le projet de note concernant l'accès à la hors classe pour les personnels du second degré vient d'être adressé aux syndicats.

Sud éducation s'est toujours prononcé contre la promotion à la hors classe, car ce système veut palier l'absence de revalorisation salariale, notamment en fin de carrière, par un avancement au mérite.

La refonte du système des promotions l'an dernier avait déjà constitué un accroissement de l'arbitraire : "50 points du recteur", promotion sur proposition et avis des chefs

d'établissement...

Cette année il faudra être encore plus sage pour être promu : parmi les critères de "valeur professionnelle" reconnus, outre le classement au concours (qui date souvent de mathusalem !), l'avis des chefs d'établissements s'appréciera selon "le degré de participation" "à l'organisation des remplacements" parmi d'autres critères. La note de service ne précise pas cependant s'il faut en plus dire "merci patron" tous les matins, mais cela ne saurait tarder.

Rappelons que l'an dernier, la

promotion à la hors classe n'a bénéficié qu'à 174 certifiés sur 3600 promouvables, 50 PLP sur 1100, 13 PEPS sur 295 et 6 CPE sur 223.

Manquerions-nous de collègues hors classe et exceptionnels ?



## Projet d'école : Résister

Le projet d'école est un sujet qui fait naître bien des débats au sein des équipes et il est difficile de trouver un positionnement exempt d'ambiguïtés. En effet selon les écoles il revêt des aspects profondément contrastés. Ici vécu comme une dictature, ailleurs il n'est qu'une coquille vide. Il a en outre été instrumentalisé par Allègre en 1998, ce dernier affirmant que l'école devait être son propre recours sans dégager de moyens supplémentaires et en faisant tout reposer sur la bonne volonté des enseignants.

Néanmoins, il faut également voir que là où les équipes ont su se l'approprier et le transformer en un outil au service de leurs tâches quotidiennes, il a fonctionné.

Alors que leur élaboration est en cours, les projets d'écoles sont accompagnés d'un document d'aide à l'élaboration qui dégage des axes à mettre en œuvre localement.

Bien sûr ces directives, il ne sau-

raient en être autrement, s'inscrivent dans le cadre de la loi d'orientation et du plan de pilotage académique. L'idéologie régressive que nous avons combattue et dénoncée dans ces deux textes y est largement reprise : Mise en oeuvre du socle commun, PPRE, etc...

Le projet ainsi rédigé s'appuie sur la collation d'une série d'indicateurs allant du pourcentage d'élèves détenteurs d'une licence d'association sportive au nombre d'acte de violence grave signalée en passant par le nombre d'élèves ayant bénéficié d'un bilan de santé à 6 ans. Et alors qu'elles soulèvent un véritable tollé il conviendra d'appliquer les instructions officielles sur la lecture, un élément d'autant plus étonnant que les modifications apportées au texte de 2002, n'ont pas été officiellement entérinées.

L'élaboration des projets d'école pose donc un problème de fond.

Il relègue les enseignants à des tâches d'exécution les cantonnant à la rédaction d'un annuaire statis-

tique relevant plus du contrôle social que de la pédagogie. Les équipes sont ainsi évacuées du travail de conception.

La tentation serait grande d'appeler à boycotter ces projets d'école mais de cette manière comme dans le cadre fixé par notre hiérarchie, il n'y aurait ni place pour affirmer notre connaissance du terrain ni ce que nous pensons souhaitable pour nos élèves, en se gardant de magnifier nos compétences.

Il faut s'emparer des projets d'écoles et résister ainsi à l'obscurantisme qui guide les orientations pédagogiques du ministère au rectorat. Il faut s'en saisir pour se dresser contre un système négationniste qui remet en cause la capacité même des enseignants à élaborer une pensée. Il faut l'investir pour dire, réclamer et revendiquer ce que nous voulons dans nos écoles.

## Non à la réforme du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA)

La philosophie de ce projet, mitonné par Sarkozy dans sa marmite libérale et répressive, qui passera devant le parlement entre avril et juin, c'est « l'immigration choisie et non subie ».

Cela signifie sélectionner à flux tendu les travailleurs immigrés utiles, en fonction des besoins du marché du travail et refuser les immigrés non productifs, c'est-à-dire les familles.

**Les étrangers en France depuis plus de dix ans ne pourront plus obtenir de carte de séjour temporaire via privée via familiale. C'est pour un grand nombre de sans papiers la fin de toute possibilité légale de régularisation.** Pour les jeunes étrangers confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance qui n'avaient déjà plus accès à la nationalité française, les parents étrangers d'enfants français, les conjoint(e)s de français, l'obtention de la carte de résident, ne sera pas de plein droit, mais plus longue et plus difficile à obtenir.

**Non seulement cette loi pérennise ceux qui sont déjà sans papiers, mais elle en fabrique de nouveaux.**

Pour les travailleurs ayant obtenu une carte de séjour temporaire, le droit de vivre en famille sera considérablement restreint : obligation d'être en France depuis 18 mois au moins, exclusions de certaines prestations familiales et allocations dans le calcul des ressources exigées, obligation d'un logement "dont la localisation, la superficie, le confort et l'habitabilité permettent son insertion, et le cas échéant celle de sa famille, dans la société française" ajout de la condition d'intégration républicaine (ainsi l'époux(se) du demandeur, voire son enfant, qui ne maîtriserait pas suffisamment la langue française pourra se voir re-

fuser la carte de résident).

Les travailleurs immigrés seront sélectionnés selon des objectifs quantitatifs pluriannuels.

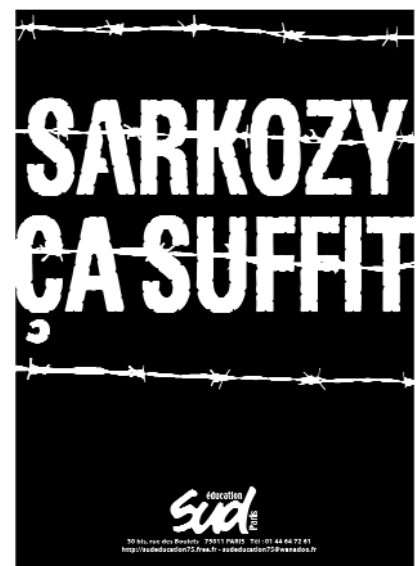
L'obtention de la carte de séjour temporaire (CST) salarié, d'un an renouvelable, nécessitera un contrat de travail. Si elle est attribuée en référence à un arrêté fixant zones géographiques et métiers ouverts à l'immigration, elle ne sera retirée qu'en cas de rupture de contrat. Si elle ne l'est pas elle pourra être refusée ou retirée en fonction de la situation locale de l'emploi. La possibilité d'obtention d'une CST Travailleurs Saisonniers sera généralisée à tous les pays : valable trois ans, elle permettra de travailler 6 mois tous les ans et nécessitera de « maintenir une résidence habituelle hors de France ». D'où le problème de l'existence de droits sociaux pendant les six autres mois.

Le pillage des cerveaux se met en place : la nouvelle CST « Compétences et talents » permettra de faire venir des étrangers « privilégiés ». Cette carte, d'une durée maximale de trois ans renouvelable permettra de faire venir sa famille immédiatement ! Ce sont les meilleurs des étudiants qui seront accueillis dans les écoles françaises. Le renouvellement de leur titre de séjour, et, à la fin de leurs études, l'autorisation provisoire de six mois de séjour pour la recherche du premier emploi dépendront de leurs résultats.

Pas de pitié pour les inutiles : « l'Obligation de Quitter le Territoire Français » applicable dans des délais très courts, en cas de refus de séjour ou de renouvellement de carte, remplacera les mesures existantes. L'acquisition de la nationalité française deviendra plus difficile, le droit d'asile encore plus restreint, la liste des pays réputés sûrs étant élargie.

Dans les Départements et Territoires d'Outre Mer, déjà dotés d'un statut « colonial », des mesures d'exception seront prises sous prétexte d'une pression migratoire plus importante. En Guyane et à Mayotte des contrôles seront effectués et des sanctions pénales prévues en cas de « fausse paternité ». En Guadeloupe, en Guyane et à Saint Martin les recours posés en cas de mesures d'expulsions ne seront pas suspensifs. Partout, il sera possible de « détruire les véhicules terrestres ou maritimes » utilisés pour l'immigration irrégulière.

**La réforme du CESEDA, c'est le volet immigration de la réforme du code du travail. Français ou immigrés nous ne valons pour ce gouvernement que si nous sommes utilisables et pour le temps où nous le sommes.**



## Pas de zéro de conduite pour les moins de trois ans ! :

Pétition en ligne : <http://www.pasde0deconduite.ras.eu.org/appeal>

Le gouvernement prépare actuellement un plan de prévention de la délinquance qui prône notamment une détection très précoce des « troubles comportementaux » chez l'enfant, censés annoncer un parcours vers la délinquance. Dans ce contexte la récente expertise de l'INSERM, qui préconise le dépistage du « trouble des conduites » chez l'enfant dès le plus jeune âge, prend un relief tout particulier.

Les professionnels sont invités à repérer des facteurs de risque prénataux et périnataux, génétiques, environnementaux et liés au tempérament et à la personnalité. Pour exemple sont évoqués à propos de jeunes enfants « des traits de caractère tels que la froideur affective, la tendance à la manipulation, le cynisme » et la notion « d'héritabilité (génétique) du trouble des conduites ». Le rapport insiste sur le dépistage à 36 mois des signes suivants : « indocilité, hétéroagressivité, faible contrôle émotionnel, impulsivité, indice de moralité bas », etc. Faudra-t-il aller dénicher à la crèche les voleurs de cubes ou les babilleurs mythomanes ?

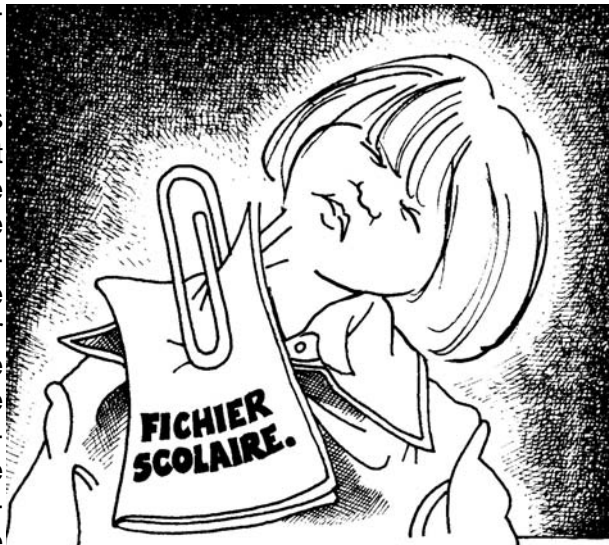
Devant ces symptômes, les enfants dépistés seraient soumis à une batterie de tests élaborés sur la base des théories de neuropsychologie comportementaliste qui permettent de repérer toute déviance à une norme établie selon les critères de la littérature scientifique anglo-saxonne. Avec une telle approche déterministe et suivant un implacable principe de linéarité, le moindre geste, les premières bêtises d'enfant risquent d'être interprétés comme l'expression d'une personnalité pathologique qu'il conviendrait de neutraliser au plus vite par une série de mesures associant rééducation et psychothérapie. A partir de six ans, l'administration de médicaments, psychostimulants et thymorégulateurs devrait permettre de venir à bout des plus récalcitrants. L'application de ces recommandations n'engendrera-t-elle pas un formatage des comportements des enfants, n'induirait-elle pas une forme de toxicomanie infantile, sans parler de l'encombrement des structures de soin chargées de traiter toutes les sociopathies ? L'expertise de l'INSERM, en médicalisant à l'extrême des phénomènes d'ordre éducatif, psychologique et social, entretient la confusion entre malaise

social et souffrance psychique, voire maladie héréditaire.

En stigmatisant comme pathologique toute manifestation vive d'opposition inhérente au développement psychique de l'enfant, en isolant les symptômes de leur signification dans le parcours de chacun, en les considérant comme facteurs prédictifs de délinquance, l'abandon du développement singulier de l'être humain est nié et la pensée soignante robotisée.

Au contraire, plutôt que de tenter le dressage ou le rabotage des comportements, il convient de reconnaître la souffrance psychique de certains enfants à travers leur subjectivité naissante et de leur permettre de bénéficier d'une palette thérapeutique la plus variée.

Pour autant, tous les enfants n'en relèvent pas et les réponses aux problèmes de comportement se situent bien souvent dans le domaine éducatif, pédagogique ou social.



Cette expertise INSERM intervient précisément au moment où plusieurs rapports sont rendus publics au sujet de la prévention de la délinquance. On y lit notamment des propositions visant à dépister dès les trois premières années de leur vie les enfants dont l'« instabilité émotionnelle (impulsivité, intolérance aux frustrations, non maîtrise de notre langue) (va) engendrer cette violence et venir alimenter les faits de délinquance ». On assiste dès lors, sous couvert de « caution scientifique », à la tentative

d'instrumentalisation des pratiques de soins dans le champ pédopsychiatrique à des fins de sécurité et d'ordre public. Le risque de dérive est patent : la détection systématique d'enfants « agités » dans les crèches, les écoles maternelles, au prétexte d'endiguer leur délinquance future, pourrait transformer ces établissements de lieux d'accueil ou d'éducation en lieux de traque aux yeux des parents, mettant en péril leur vocation sociale et le concept-même de prévention.

Professionnels, parents, citoyens, dans le champ de la santé, de l'enfance, de l'éducation, etc. :

- Nous nous élevons contre les risques de dérives des pratiques de soins, notamment psychiques, vers des fins normatives et de contrôle social.



- Nous refusons la médicalisation ou la psychiatisation de toute manifestation de mal-être social.
- Nous nous engageons à préserver dans nos pratiques professionnelles et sociales la pluralité des approches dans les domaines médical, psychologique, social, éducatif... vis-à-vis des difficultés des enfants en prenant en compte la singularité de chacun au sein de son environnement.
- Nous en appelons à un débat démocratique sur la prévention, la protection et les soins prodigués aux enfants, dans un esprit de clarté quant aux fonctions des divers acteurs du champ social (santé, éducation, justice...) et quant aux interrelations entre ces acteurs.

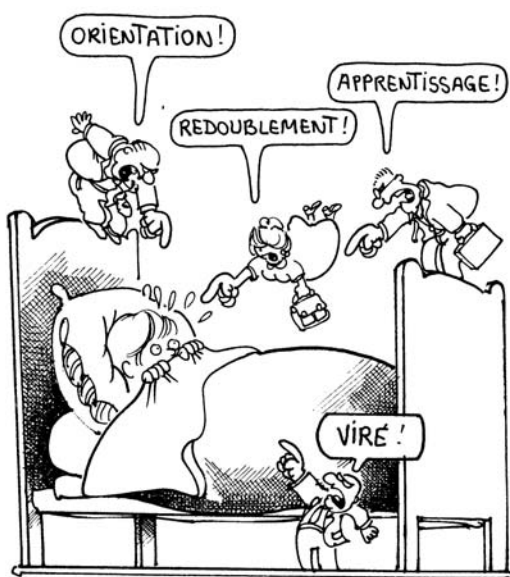
## CULTURE DE L'ORIENTATION ET LOI SUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES : MÊME EXCLUSION !

*Dans les collèges et les lycées, les conseils de classe du deuxième trimestre sont, pour certains, l'occasion de bien rappeler aux élèves qu'ils doivent se concentrer sur leurs cours et leurs examens. Le bac a déjà eu raison de la mobilisation en 2003, et en pleine mobilisation anti CPE, certains en attendent pas moins de celui de 2006 !*

Dans les collèges, la période des conseils de classe est celle de l'affirmation de cette "culture" de l'éducation, qui depuis 1985, colore de plus en plus les années collège. En sixième, on évalue avec les tests mis en place par Jospin quand il était ministre de l'éducation. Chaque élève se voit ainsi clairement confirmé la place qu'il occupe dans la compétition scolaire et ne peut pas attendre beaucoup d'aide. Les enseignements en demi-groupes, les heures spécifiques d'aide au travail personnel, les remédiations diverses, les heures d'étude, les suivis individualisés... sont autant de chimères dont les moyens sont quasiment tous en voie de suppression intégrale. Les aides aujourd'hui ne sont plus envisagées que dans le cadre d'un redressement comportemental. Les PPRE (projets personnalisés de réussite éducative) n'intègrent que la dimension d'apprentissage de la docilité et de la résignation. Comment savoir vivre l'échec et l'humiliation à l'école tout en restant sage et poli ! En cas d'inefficacité, la classe relais sera un recours

de plus en plus fréquent.

En fin de cinquième, si l'on a un peu de retard scolaire et que l'on approche des 14 ans, l'apprentissage est tout trouvé pour vous écarter du cursus général. Le plus tôt devant une machine dangereuse fera sans doute du bien aux élèves les plus turbulents. Le code du travail, nouvelle version, a tout prévu, et tant pis si le jeune se blesse, ce sera le prix



à payer pour son comportement et son manque de motivation pour étudier ! Dès 15 ans, le jeune pourra signer son premier contrat de travail précaire (et de nuit, merci le nouveau code du travail !) et pour trois cents euros aura enfin la possibilité de s'épanouir dans le monde du travail. Selon le principe de réalité, bien des enseignants souhaiteront soulager ces élèves en définitive peu faits pour les études générales mais plutôt pour un enseignement professionnel mieux adapté à ce qu'ils sont !

En quatrième, les fiches de « vœux provisoires », censées alimenter l'échange parents professeurs, enrichissent la "culture de l'orientation" : les élèves et leurs familles sont mis en situation de pouvoir choisir entre le grec en plus du latin d'un côté, ou de devoir prendre l'option de "découverte professionnelle" de l'autre. Si l'élève est vraiment en difficulté au collège, il peut aussi demander l'option de six heures de découverte professionnelle qu'il pourra suivre en lycée pro.

Non, vraiment, il faut véritablement être un mordu des études générales pour les poursuivre jusqu'au bout, c'est-à-dire au moins jusqu'à l'âge de 16 ans, ancien terme de la scolarité obligatoire !

En troisième, pour ceux qui parviendront jusque-là, il sera encore temps de se voir proposer une « autre solution », autrement dit le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) ou se faire orienter vers une filière professionnalisante

(un BEP ou CAP en 2 ans). En fin de seconde pour les plus tenaces, mais, malgré tout, pas vraiment destinés à suivre la seule filière dont la fonction est de permettre la poursuite d'études supérieures longues, à savoir la filière générale, il sera toujours possible d'être "réorienté" en lycée professionnel ou de se voir imposer la voie technologique. Le lycée parachève en l'affinant le travail de tri social pour lequel le collège a dégagé le terrain. Pour peaufiner l'ensemble, il y a encore les classes prépa et les grandes écoles. Le CPE et le CNE pour les uns, la richesse des opportunités diverses

pour les autres : tout le monde à sa place et l'élite pourra tranquillement prospérer !

Les lycéens ont encore une fois bien raison de se battre contre le CPE, symbole fort de la précarisation de leur vie future. Les parents des collégiens devraient être plus en alerte et les enseignants moins au service de cette sélection sociale qui, sous couvert de culture de l'orientation, se montre de plus en plus impitoyable avec les enfants des couches populaires. L'orientation, c'est la sélection sociale à l'école, et la sélection, c'est l'exclusion de la formation générale des enfants d'origine modeste. L'orientation au collège, c'est la sélection d'une main d'œuvre de plus en plus jeune et sous payée. Le travail des jeunes enfants, tel que pratiqué en Asie, serait-il donc un élément essentiel de la concurrence internationale ? La loi sur "l'égalité des chances" (!) lève le doute.

La culture de l'orientation entérine la sélection par l'échec. Elle constitue le paravent de plus en plus transparent de l'exclusion scolaire et sociale. L'accentuation des inégalités y puise sa justification culpabilisante. Les racines de la violence s'y nourrissent.

## B.A. - [ba] ; B.A. -Bah ?

En réponse aux annonces de Gilles de Robien concernant les méthodes de lecture, mais aussi pour replacer ce débat dans le cadre plus général de la loi d'orientation sur l'école et de la loi sur l'égalité des chances, le Gfen a décidé de mettre sur pied une contre propagande avec l'appui des syndicats signataires du tract ci-joint.

Ce document a été distribué lors d'une opération de communication lancée par le Rectorat de Paris en direction des formateurs (ICC, Conseillers pédagogiques, maîtres formateurs) avec la présence d'Alain Bentolia pour donner un semblant de rigueur à cette mascarade. Il semble que ce texte ait piqué au vif certains participants qui savent désormais que les enseignants pensent et qu'ils ne se laisseront pas faire.

Le gouvernement prend prétexte de la " crise des banlieues " pour présenter un bilan catastrophiste de l'école et annoncer dans la précipitation une série de mesures qui sont autant de renoncements à un projet démocratique d'une école pour tous.

De fortes inégalités subsistent et une partie de la population se trouve exclue de l'accès à la culture, à la pensée. Mais face à l'exclusion, au décrochage scolaire, aux inégalités sociales face à l'école, les mesures proposées tournent le dos à toutes les avancées de la recherche et de la didactique, à toutes les analyses qui ouvrent des possibles, aux pratiques des enseignants soucieux de la réussite de leurs élèves, pour refuser la fatalité d'un échec scolaire socialement ségrégatif.



hérence, programme la fin du service public d'éducation.

L'imposition d'une méthode syllabique en lecture, dénote un inquiétant manque de sérieux dans la non-prise en compte de ce qui fait désormais consensus, en déterrant de vieux conflits unanimement jugés obsolètes.

L'apprentissage de la lecture est réduit à une méthode. Vision simpliste et erronée car, lire, c'est, comme le disent les programmes de 2002, à la fois " identifier des mots écrits...et en comprendre la signification ", mais c'est aussi entrer dans une

culture, s'engager dans un nouveau rapport au monde. Il ne suffit pas de déchiffrer pour savoir lire : 11% des élèves en échec au collège savent déchiffrer et pourtant ils ne savent pas lire !

La lecture est une activité complexe qui ne se réduit pas à une technique.

Le socle commun signe le renoncement à un projet éducatif pour tous, en réservant la culture à l'élite des " héritiers ", en proposant une conception que l'on sait erronée de l'apprentissage qui irait du simple au complexe et en réduisant les savoirs à des finalités utilitaires qui en évacuent la dimension culturelle. En affirmant que tous les élèves n'ont pas les mêmes talents, les mêmes goûts, elle naturalise des différences qui sont socialement construites.

logique en proposant des réponses individualisées à des élèves considérés comme inadaptés et qui évacuent l'approche territoriale et sociale. L'ambition pour tous est abandonnée, la ghettoïsation renforcée, des écoles laissées à leurs difficultés. Les études, comme le rapport Moisan-Simon ne sont toujours pas prises en compte.

Les PPRE, sont l'un des outils de la personnalisation des parcours scolaires, qui ouvrent à l'externalisation de la difficulté scolaire, conduisent aux dangers d'une assimilation de la difficulté scolaire au handicap, rendent les élèves et leurs familles responsables de leurs difficultés, au lieu de s'attaquer aux causes de ces difficultés. Les enseignants vont devoir assumer l'initiative, la mise en œuvre et le bilan des Ppre dont ils seront comptables devant leur hiérarchie

L'apprentissage à 14 ans marque la fin du collège unique, d'une école ouverte à tous, dont les résultats attestent pourtant que le pourcentage d'illettrés ne cesse de baisser, comme baisse le nombre d'élèves qui sortent sans diplômes. Plutôt que de réfléchir à un enseignement pour tous, on organise pour un décrochage scolaire ceux qui rencontrent des difficultés, en disqualifiant au passage les métiers manuels, en envoyant sur le marché du travail les élèves les moins armés sur le plan intellectuel. La promotion des plus " méritants ", à travers des mesures marquées du sceau de l'élitisme républicain, tournent le dos à une vraie réponse éducative pour tous.

La disparition des TPE en terminale est un retour à une conception strictement transmissive des savoirs, alors que l'autonomisation, l'entraînement aux recherches, les travaux de groupe ouvrent à la responsabilité, au raisonnement et à la pensée critique.

L'école maternelle reste étrangement absente des discours officiels alors qu'elle est pour de nombreux enfants la première rencontre avec la culture écrite, un maillon indispensable de la socialisation scolaire. Les seules mesures concernant la petite enfance s'inscrivent dans une logique de médicalisation de l'échec, de repérage et de stigmatisation des élèves...jusqu'à traquer les futurs délinquants dès la petite section.

L'enseignement d'une histoire officielle pour louer la colonisation s'affirme au mépris d'un travail scientifique et critique, indispensable au développement des connaissances

Répression : l'entrée de la police dans les établissements scolaires, l'accroissement de la surveillance de tous, s'opposent à un projet éducatif ambitieux où l'école doit demeurer le lieu de l'apprentissage de la démocratie et de la citoyenneté. La stigmatisation de la jeunesse, les sanctions contre les parents, l'expulsion des sans papiers sont autant de remise en cause de l'éducation comme droit, pour tous

Toutes ces mesures ont un dénominateur commun : l'exclusion d'une partie de la population scolaire de l'accès à une culture commune, sur les bases de l'origine sociale. Elles sont prises en falsifiant le véritable état des lieux du système éducatif en France dans une logique d'exclusion et de discrimination qui ne peut que creuser des écarts inacceptables.

L'école a besoin d'une véritable ambition pour former les hommes et les citoyens. Nous devons défendre l'idée qu'une école démocratique est une école qui ambitionne de permettre à tous les élèves de s'approprier les savoirs et les outils intellectuels qui constituent la culture

## **LA REPRESENTATIVITE DE SUD EDUCATION RECONNUE PAR LA JUSTICE ET PAR LES PERSONNELS !**

Le tribunal administratif avait été saisi par le syndicat SUD éducation pour qu'il invalide la décision du ministère de ne pas prendre en compte sa liste nationale d'OEA (Ouvriers d'Entretien et d'Accueil) pour les élections du 21 mars 2006 à la CAPN de ces personnels.

### **SUD INVALIDE DEPUIS 10 ANS**

En effet depuis 10 ans le ministère refuse de valider les candidatures de SUD éducation pour les élections nationales ATOSS et certains scrutins locaux, au titre de la scandaleuse loi PERBEN. Lors de l'examen de cette loi en décembre 1996 la CFDT et FO étaient intervenues ensemble auprès du gouvernement pour que les règles des élections des fonctionnaires soient changées. Le ministre de la fonction publique avait donc déposé un amendement pour que seuls les syndicats déjà jugés représentatifs par l'Etat-patron puissent se présenter. Voté en catimini, cet amendement avait notamment permis à la FEN de demander en 1997 au tribunal administratif de Paris d'invalider les listes parisiennes des OEA, OP et SASU et au SNETAA de prétendre s'opposer en 1999 à la liste nationale SUD pour les PLP. Ces deux organisations ont été heureusement déboutées, mais les ministères successifs ont continué à refuser de prendre en compte les listes nationales de SUD Education pour les élections du secteur ATOSS.

### **POUR LES OUVRIERS, ON A GAGNE !**

Le 22 février 2006, le tribunal administratif de Paris a invalidé la décision du ministère et ordonné la réintégration de notre liste ouvrière dans le processus électoral. Le tribunal condamne également le ministère de l'Education Nationale à verser 300 € de dédommagement à SUD EDUCATION.

A réception de ce jugement, nous avons demandé au ministère de réintégrer la liste nationale SUD dans le processus électoral, ce qui a été fait.

### **SUD EDUCATION, SYNDICAT INTER-CATEGORIEL :**

Cette victoire est une très bonne nouvelle pour notre syndicat intercatégoriel, car elle confirme sa capacité à organiser, défendre et représenter toutes les catégories de personnel. Dans le contexte du combat contre la décentralisation, la consécration de la représentativité de SUD Education auprès des per-

sonnels ouvriers est un élément important. A l'avenir, le ministère ne pourra invalider les candidatures ouvrières de SUD pour les commissions paritaires, de même, les collectivités territoriales ne pourront ignorer la représentativité acquise par SUD Education. En revanche, la bataille continue au sujet des personnels administratifs, puisque le T.A. n'a toujours pas reconnu la représentativité nationale de SUD Education lors du renouvellement de la CAPN des agents administratifs. C'est en multipliant nos implantations locales SUD auprès de ces personnels que nous la gagnerons !

### **RESULTATS ELECTORAUX AU PLAN NATIONAL**

Pour une première fois que SUD a pu se présenter à la CAPN de OEA, le résultat est satisfaisant puisque nous obtenons 3,5 % à 4 % (chiffres provisoires).

SUD Education est devant 3 organisations syndicales jugées représentatives depuis toujours par le ministère alors qu'elles ne dépassent pas les 1,6%.

Notons que ces résultats de SUD ont certainement été minorés par les errements de l'administration : matériel électoral SUD envoyé en retard (après le jugement du T.A.), confusions dans l'organisation du scrutin, absence de quorum (donc, second tour à prévoir) à Grenoble, etc.

Ils constituent néanmoins un encouragement à notre regroupement intercatégoriel de tous les personnels exerçant dans les établissements scolaires et universitaires, ainsi qu'à la poursuite de la lutte contre la décentralisation.

### **TRES BONS RESULTATS DE SUD EDUCATION PARIS**

Notre syndicat a plus que doublé le nombre de ses voix OEA par rapport aux élections de 2004. En pourcentage nous passons de 5 à 8,5 % à la CAPA OEA. Quant à la CAPA des agents administratifs, le quorum n'ayant pas été atteint, un deuxième tour sera organisé le 16 mai. Sud Education Paris présente une liste.